

Interview Trois questions à Bernard Roman, conseiller régional et médiateur de la Région Nord-Pas de Calais.

« Mon rôle est d'être à l'écoute des habitants »

Vous avez été mandaté par le Président de la Région pour être médiateur. Quel est votre rôle ?

Bernard Roman : Mon rôle est d'être à l'écoute des habitants du Nord-Pas de Calais qui rencontrent une difficulté avec un service de la Région, ou avec un autre organisme dans un domaine de compétence de la Région. Si par exemple quelqu'un a écrit à la Région et n'a pas reçu de réponse ou s'il est en conflit avec la SNCE, il peut faire appel à la médiation pour trouver une solution amiable.

Pouvez-vous nous donner un exemple ?

Bernard Roman : J'ai étudié récemment le cas d'une jeune femme qui avait suivi une formation en apprentissage. Elle avait touché par erreur une aide de la Région destinée à son employeur. Plusieurs années après, on lui a réclamé le remboursement de cet indu, mais elle ne disposait plus de cette somme. Pour ne pas la mettre en difficulté, la Région a accepté de renoncer à sa demande de remboursement. La médiation peut également être saisie dans le cadre d'une action collective. Au moment de la rénovation de la salle de concert du Nouveau Siècle à Lille par exemple, j'ai été saisi par un collectif d'habitants



Bernard Roman, conseiller régional, a été nommé médiateur de la Région Nord-Pas de Calais. PHOTO PIERRE THIBAUT

qui se plaignaient des nuisances dues aux travaux.

Comment savoir si l'on peut faire appel à vous ou pas ?

Bernard Roman : La médiation intervient dans tous les domaines de compétences de la

Région : les transports ferroviaires, la formation, les lycées, l'action économique, l'aménagement du territoire... Je ne peux pas intervenir sur des litiges privés ni sur les marchés publics passés par la Région. Je n'interviens pas non plus auprès des juridictions et bien sûr je ne peux pas remettre en cause une décision de justice. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à saisir le médiateur. Si quelqu'un fait appel à nous, mais que son cas ne relève pas de nos compétences, nous l'aidons à guillerons vers le bon organisme.

■ **Propos recueillis par Hélène Fanchini**

Médiation, mode d'emploi

Un refus, une absence de réponse, un litige non résolu ? Si la Région est directement ou indirectement concernée, vous pouvez contacter le médiateur du Conseil régional : www.nordpasdecalais.fr/mediateur ou écrire à M. Bernard Roman, Médiateur régional, Siège de Région, 151, avenue du Président-Hoover, 59 555 Lille Cedex.